



E.A.P. AUDIT

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06
eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

AGIR EMPLOI- CIBC

Association Loi 1901
**Siège social : 2, Jacques DAGUERRE
82000 MONTAUBAN**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025



AGIR EMPLOI - CIBC

Association Loi 1901

**Siège social : 2 imp. Jacques DAGUERRE
82000 MONTAUBAN**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MONTAUBAN, le 05 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par

Eric MARENCO

SARL E.A.P. AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes
2, rue de la Fraternité
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 08
E-mail : eapaudit@orange.fr

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN



AGIR EMPLOI - CIBC
Association Loi 1901
Siège social : 2 imp. Jacques DAGUERRE
82000 MONTAUBAN

Société Inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

eapaudlt@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CIBC - AGIR EMPLOI** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

EM



FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.
- Plus spécifiquement, nous avons validé, grâce aux tests et sondages effectués, la réalité et l'exhaustivité des prestations de services.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

EN

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à MONTAUBAN, le 05 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par

SARL EAP AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
2, rue de la Fraternité
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 08
E-mail : eapaudit@orange.fr

ANNEXE 1

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan et Resultat Association

CIBC AgirE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 903	12 903				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	253 398	101 748	151 650	5,45	27 031	3,95
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations	159 500		159 500	5,73	156 419	5,53
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	21 764		21 764	3,78	10 852	3,38
TOTAL (II)	447 564	114 651	332 913	11,95	194 303	6,83
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	800 652		800 652	28,75	836 883	29,42
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	68 547		68 547	2,45	39 871	1,43
Charges constatées d'avance	24 645		24 645	0,88	38 666	1,35
Valeurs mobilières de placement	1 300 092		1 300 092	46,68	802 970	28,23
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	257 991		257 991	9,26	932 092	32,76
TOTAL (III)	2 451 928		2 451 928	88,05	2 650 483	93,17
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 899 492	114 651	2 784 841	100,00	2 844 786	100,00

DRB ALBASUD



DRB ALBASUD

CIBC AgirE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous total)				
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 970 418	73,75	1 883 557	66,21
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	233 679	8,33	206 099	7,24
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	580 743	23,85	755 130	26,54
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 784 841	100,00	2 844 786	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

DRB ALBASUD

DRB ALBASUD



CIBC AgirE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	2 202 806	94,85	2 266 480	92,68	-63 674	-2,83
- dont parrainages						
Produits de tiers financiers						
- Concours publics et subventions d'exploitation	82 606	3,56	102 248	4,18	-19 642	-19,23
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions			30 492	1,25	-30 492	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	4 951	0,21	294	0,01	4 657	N.S.
Total des produits d'exploitation (I)	2 290 364	98,52	2 399 515	98,12	-109 151	-4,54
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	566 286	24,38	541 897	22,16	24 389	4,50
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	62 666	2,73	58 880	2,41	3 786	6,43
Salaires et traitements	1 129 745	48,55	1 161 832	47,51	-32 087	-2,75
Cotisations sociales	399 769	17,21	381 033	15,58	18 736	4,92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 259	0,70	20 371	0,83	-4 112	-20,18
Dotations aux provisions	27 580	1,19			27 580	N.S.
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	704	0,03	11	0,00	693	N.S.
Total des charges d'exploitation (II)	2 203 010	94,86	2 164 024	88,49	38 986	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	87 353	3,76	235 491	9,63	-148 138	-62,93
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	31 992	1,38	41 265	1,69	-9 273	-22,45
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	31 992	1,38	41 265	1,69	-9 273	-22,45
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

DRB ALBASUD

DRB ALBASUD



CIBC AgirE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	31 992	1,38	41 265	1,69	-9 273	-22,45
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	119 346	5,14	276 756	11,32	-157 410	-56,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			4 675	0,19	-4 675	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			36 002	1,47	-36 002	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-31 327	-1,27	31 327	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	32 484	1,40	66 108	2,70	-33 624	-50,85
Total des produits (I + III + V)	2 322 356	100,00	2 445 455	100,00	-123 099	-5,02
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 235 494	96,26	2 266 134	92,67	-30 640	-1,34
EXCEDENT OU DEFICIT	86 862	3,74	179 321	7,33	-92 459	-51,55
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

DRB ALBASUD

DRB ALBASUD



Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 784 840,63 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 86 861,56 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Subvention :

Montant de la subvention Plate-forme d'évaluation et de positionnement linguistique du département du Tarn et Garonne : 82 606 euros.

Impôts et taxes :

L'association est assujettie aux impôts commerciaux.

Elle relève également de la TVA à hauteur de 59.04 % de son chiffre d'affaires et applique ce même coefficient sur la TVA récupérable.



Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 447 564 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 903			12 903
Immobilisations corporelles	123 341	140 878	10 821	253 398
Immobilisations financières	167 272	13 992		181 264
TOTAL	303 516	154 869	10 821	447 564

Amortissements et provisions d'actif : 114 651 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 903			12 903
Immobilisations corporelles	96 310	16 259	10 821	101 748
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	109 213	16 259	10 821	114 651

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels/82	11 143	11 143	0	1 ans
Logiciels/46	1 760	1 760	0	1 ans
Installations generales 82	113 443	3 660	109 783	de 5 à 10 ans
Installations generales 46	9 658	8 648	1 010	de 1 à 5 ans
Installation generales 31	22 216	11 402	10 814	10 ans
Mat.bureau & informatique 82	41 317	32 560	8 757	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informatique 46	12 446	9 767	2 679	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informatique 31	9 741	8 778	963	3 ans
Mobilier/82	26 441	9 892	16 549	5 ans
Mobilier/46	8 079	6 985	1 094	de 1.5 à 5 ans
Mobilier/31	10 056	10 056	0	5 ans
TOTAL	266 301	114 651	151 649	

Etat des créances : 915 608 euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	21 764		21 764
Actif circulant & charges d'avance	893 845	880 810	13 035
TOTAL	915 608	880 810	34 799

Produits à recevoir par postes du bilan : 511 262 euros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	488 584
Autres créances	14 159
Disponibilités	8 519
TOTAL	511 262

Charges constatées d'avance : 24 645 euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Provisions : 233 679 euros**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions					
Provisions pour	206 099	27 580			233 679
TOTAL	206 099	27 580			233 679

Etat des dettes : 580 743 euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	72 152	72 152		
Dettes fiscales & sociales	503 867	503 867		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 724	4 724		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	580 743	580 743		

Charges à payer par postes du bilan : 379 690 euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	46 782
Dettes fiscales & sociales	332 908
Autres dettes	
TOTAL	379 690

Informations complémentaires sur le bilan passif

Indemnité fin de carrière :

L'association a opté pour la comptabilisation d'une provision figurant au passif du bilan.

Le montant de la provision au 31/12/2025 s'élève à 233 679 euros.

En application du règlement ANC 2022-06, la provision fait l'objet d'une dotation d'exploitation et non exceptionnelle de 27 580 euros.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- date de départ : 64 ans
- taux d'évolution moyen des salaires: 1.50 %
- Taux d'actualisation : 3.90 %
- Convention collective : bureaux d'études

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Autres informations relatives au compte de résultat***

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir : 511 262 euros

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(41810000)	488 584
TOTAL	488 584
Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn avoir a recevoir(40980000)	805
TOTAL	14 159
Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus a recevoir(51880000)	8 519
TOTAL	8 519

Charges constatées d'avance : 24 645 euros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	24 645
TOTAL	24 645

Charges à payer : 379 690 euros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues. (40810000)	46 782
TOTAL	46 782
Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers conges a payer(42820000)	105 853
Pers autres charges a payer(42860000)	135 447
Org.soc. conges a payer(43820000)	50 315
Org.soc. autres charges a payer(43860000)	38 781
Fp et ta a payer(43861000)	1 375
Etat cvae(44810000)	1 137
TOTAL	332 908